

Officiers de police judiciaire habilités
à établir des procurations à la DSP

Capitaines :

<i>Matricule</i>	<i>Nom-prénom</i>
691 513	Alves Mariano
690 446	Gaffre épouse Mere Isabelle
691 816	Tuheiava Tamatea

Lieutenants :

<i>Matricule</i>	<i>Nom-prénom</i>
692 102	Besineau Heimana
694 933	Dupont Vaitiare
673 094	Leteuil Cyril
694 932	Poroï Paloma
694 918	Roattino Luc
440 773	Teaniuraitemoana Danielou
692 101	Temarii Gilbert
451 396	Tixier Tautuarui

CMA :

<i>Matricule</i>	<i>Nom-prénom</i>
436 649	<i>Brigadier :</i>
	Tautotaha Eugène
453 781	<i>Gardiens de la paix :</i>
	Choune Hiro
643 935	Escande Sylvie
466 763	Pereoo Thomas
634 936	Smith Réginald
451 400	Tuahivaatetonohiti Hans
466 768	Teipoarii Victor

ORDONNANCE du tribunal de première instance de Papeete n° 3 du 31 janvier 2006 désignant, pour établir les procurations de vote pour les élections devant se dérouler en l'année 2006 en Polynésie française, les officiers de police judiciaire et leurs délégués.

Nous, Sandrine Zientara-Logeay, vice-présidente au tribunal de première instance de Papeete, chargée des élections,

Vu l'article R. 72 du code électoral ;

Vu les élections prévues en l'an 2006 ;

Vu les listes des officiers de police judiciaire et de leurs délégués à nous transmises le 13 janvier 2006 par M. le colonel, commandant la gendarmerie de la Polynésie française,

Sur ce :

Désignons, pour établir les procurations de vote pour les élections devant se dérouler en l'année 2006 en Polynésie française, les officiers de police judiciaire et leurs délégués dont les noms et affectations suivent (listes annexées) ;

Rappelons que les personnes ainsi désignées devront, le cas échéant, se rendre dans les établissements hospitaliers ou au domicile des électeurs qui, en raison de maladies ou d'infirmités graves, ne peuvent manifestement comparaître devant eux ;

Disons que la présente ordonnance sera publiée et affichée en tous lieux utiles à la diligence des autorités compétentes : mairies, brigades de gendarmerie, commissariat de police, tribunal de première instance de Papeete notamment.

Fait en notre cabinet à Papeete, le trente et un janvier de l'an deux mil six.

Sandrine ZIENTARA-LOGEAY.

Liste des officiers de police judiciaire ou délégués désignés pour établir les procurations de vote pour les élections devant se dérouler en 2006

Compagnie des îles du Vent

BT Papeete

Officiers de police judiciaire :

MAJ (RR) Belzunce Andres ; ADJ (TA) Rabeyrin Christian ; ADJ Horte Patrick ; GND (TA) Tudal Marc ; GND Ballet Ludovic.

Délégués :

Gendarmes : Teriinatoofa Hans ; Metua Vairua ; Gibson Edouard ; Armero Alexandra ; Jean-Ernest Daniel ; Morienne Heivarii ; Jacquelin Olivier ; Bourge David.

BT Arue

Officiers de police judiciaire :

ADC Cochard Jean ; ADJ Pointecouteau Jean-Pierre ; ADJ Quinet Philippe ; MDC (TA) Hiro Wilton ; GND Volpi Jean-Pierre.

Délégués :

Gendarmes : Teipoarii Violette ; Blanco Antoine ; Vigor Robert ; Pepin Ryan ; Bigard Jean-Luc ; Yin Sun Yann ; Springard Richard ; Gregorio Laura ; Hartmann Thierry ; Tihopu Philippe ; Goupil Christophe ; Ihorai Maotihau.

BT Faa'a

Officiers de police judiciaire :

L'TN Flatres Jean ; ADC Metua Sylvain ; ADJ Desplanches Michel ; ADJ Realdon Jean-Marie ; ADJ Le Maux Nicolas ; MDC Hatitio Tanaroa ; MDC Morinière Yannick ; GND (TA) Micolos Nelly ; GND (TA) Delaveau Laurent ; GND Pallardy Emmanuel.

Délégués :

Gendarmes : Lagarde Laurent ; Terorotua Heitapu ; Hiro Anderson ; Moukir Vaiana ; Dupont Mateo ; Nectoux Frédéric ; Phalippou Marcel ; Teiva Etera ; Teriipaia Daniel ; Iotefa Raitu.

BT Moorea

Officiers de police judiciaire :

ADC Prono Roland ; MDC (TA) Rimbault David ; MDC (TA) Brier Laurent ; GND Froger Johnny ; GND Bordet Patrick.

Délégués :

Gendarmes : Teinaore Alois ; Tixier Teihotua ; Van Cam Wilfrid ; Lequeux Frédéric ; Dehors Raimana.

BT Paea

Officiers de police judiciaire :

ADC Michels Bernard ; MDC (TA) Perrault Philippe ; GND Bellander Sébastien ; GND Garay Gilles.

Délégués :

Gendarmes : Ariiotima Georges ; Moua Teva ; Wong Franck ; Parker Poerava.

BT Papara

Officiers de police judiciaire :

ADJ Abraham Christophe ; MDC Heribert David ; GND Praud Christian ; GND Hing A Pin Léopold.

Délégués :

Gendarmes : Jauch Marina ; Taua Lionel ; Tapa Cholita ; Huri Eric.

BT Punaauia

Officiers de police judiciaire :

ADC Gil Hugues ; ADJ Thouvenot Patrick ; ADJ Champnier Jean-Jacques ; MDC Vanaa Daniel ; GND Brouard Gilles ; GND (TA) Voloscak Stéphane ; GND Chin Ah You Jean-Christophe ; GND Luloque Andy.

Délégués :

Gendarmes : Adams Lovaina ; Bonardi Emmanuel ; Teanihi Jenny ; Estall Heimata ; Viot Philippe, Bord Jean-Marc.

BT Taravao

Officiers de police judiciaire :

ADJ (TA) Spinner André ; MDC (TA) Demorivalle Philippe ; MDC (TA) Gustin Jean-Michel ; MDC Loutrel Philippe ; MDC Le Goff Marc ; GND (TA) Vincent Jean-Yves.

Délégués :

Gendarmes : O'Bryen Richard ; Helme Jan ; Mou Jean-François ; Teikiotiu Napoléon.

BT Tiarei

Officiers de police judiciaire :

ADJ (TA) Verchère Marie-Christine ; GND Thomas Thierry.

Délégués :

Gendarmes : Ateo Ferdinand ; Paepaetaata Vaiana ; Viu Robert.

Compagnie des archipels

BT Bora Bora

Officiers de police judiciaire :

ADJ (TA) Krzeminski Bruno ; MDC (TA) Bracon Didier ; MDC Gambier Franck ; GND Foucher André.

Délégués :

Gendarmes : Sommers Pupumaire ; Ly William ; Ateni Jean-Claude ; Berthe David.

BT Hao

Officiers de police judiciaire :

ADJ Meriaux Jean-Luc ; MDC Wong John.

Délégués :

Gendarmes : Le Poupon Yves ; Ihorai Heinui.

BT Huahine

Officiers de police judiciaire :

ADJ Dore Georges ; MDC Tuheiava Martino ; GND (TA) Bordes Stephan ; GND Lau Gaston.

BT Hiva Oa

Officiers de police judiciaire :

ADC Jago Gilles ; GND Balch Frédéric.

Délégués :

Gendarmes : Chun Eric ; Bruneau Raissa.

BT Nuku Hiva

Officiers de police judiciaire :

ADC Lai Joseph ; GND (TA) Carboni Christophe.

Délégués :

Gendarmes : Thiroux Eric ; Farone Karine ; Faafatua Victor.

BT Raiatea

Officiers de police judiciaire :

ADC Tournier Alain ; ADJ Mourot Norbert ; MDC Temorere Joël ; GND (TA) Buisson Milton ; GND Nezan Guillaume.

Délégués :

Gendarmes : Camiul Eric ; Ronsin Thierry ; Lai Hervé ; Becarmin Jean-Louis.

BT Raivavae

Officiers de police judiciaire :

ADJ Mesere Guy ; GND Lelong Olivier.

Délégué :

Gendarme : Matuanui Heiarii.

BT Rangiroa

Officiers de police judiciaire :

ADJ Le Toquin Christophe ; MDC Bec Marie ; GND (TA) Toromona Michel.

Délégués :

Gendarmes : Suhas Emmanuel ; Fareata Kalani ; Lesourd Maeva.

BT Rikitea

Officiers de police judiciaire :

MDC (TA) Scheuer Pierre ; GND Leroy Franck.

Délégué :

Gendarme : Teriierooiterai Thierry.

BT Rimatara

Officiers de police judiciaire :

ADJ Fuentes Henri ; GND Hanoux Gilles.

Délégué :

Gendarme : Tchang Allain.

BT Rurutu*Officiers de police judiciaire :*

ADJ Bourven Michel ; GND Monville Emmanuel.

Délégués :

Gendarmes : Hunter Benjamin ; Teriierooiterai Roselle.

BT Tahaa*Officiers de police judiciaire :*

ADJ Leu Yann ; GND (TA) Ly Jacob.

Délégués :

Gendarmes : Raichon Olivier ; Mana Jimmy ; Huang Andy.

BT Tubuai*Officiers de police judiciaire :*

ADJ Tello Jean-François ; GND Kerizoret Robert.

Délégué :

Gendarme : Anihia Thérèse.

BT Tuamotu Centre*Officiers de police judiciaire :*

ADJ Tetuanui Odon ; MDC (TA) Vongue Jules ; GND Richomme Christophe ; Tetuanui Sandrie.

Délégué :

Gendarme : Adon Edie.

BT Ua Pou*Officiers de police judiciaire :*

MDC (TA) Christmann Michel ; GND Marcos Stéphane.

Délégué :

Gendarme : Teikipupuni Yolande.

DECRET du 8 février 2006 portant nomination de conseillers du commerce extérieur de la France.

Par décret en date du 8 février 2006 :

Sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France pour une nouvelle période de trois années à compter du 1er janvier 2006 :

2° En outre-mer

Polynésie française

M. Chaussoy (Joseph).

CONVENTION de financement n° HC 8-06 MAFIC/FIP du 3 février 2006.

Entre :

- le Fonds intercommunal de péréquation, désigné ci-après par le terme FIP, représenté par le haut-commissaire de la République en Polynésie française, président du comité de gestion du fonds, Mme Anne Boquet,

Et :

- la commune de Maupiti, représentée par son maire, M. Paul Ropiteau,

Il est convenu ce qui suit :

*Dispositions générales***Article 1er.— Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le FIP apporte son soutien financier à la commune de Maupiti pour faciliter la réalisation de l'opération intitulée "Acquisition d'un lot de cinq appareils respiratoires" décrite à l'article 2 ci-après.

Art. 2.— Description de l'opération

L'opération consiste en l'acquisition de 5 appareils respiratoires isolants, de 12 bouteilles de 6 litres sous 200 bars à circuit ouvert et de 5 cornes d'appel, l'ensemble homologué par le ministère de l'intérieur, et dont le coût est estimé à 1 062 000 F CFP, soit 8 899,56 €.

Art. 3.— Financement

Le plan de financement de l'opération décrite à l'article précédent est arrêté comme suit :

FIP programmation 2004 :	8 815,76 €	1 052 000 F CFP	soit 99,06 %
Fonds propres communaux :	83,80 €	10 000 F CFP	soit 0,94 %

**ACTES DES AUTORITES
DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****SERVICE DE L'URBANISME****ETAT RECAPITULATIF
DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX IMMOBILIERS
DES ILES SOUS-LE-VENT
POUR LE MOIS DE JANVIER 2006****COMMUNE DE TAPUTAPUATEA***16 janvier 2006*

PC n° 120 MLA.AU.ISLV, Mlle Angely Teranguï, construction d'une maison d'habitation sur le lot n° 3 du lotissement Te Ava Piti, à Avera (D n° 05-496).

17 janvier 2006

PC de reconduction n° 133 MLA.AU.ISLV, M. Teniarahi Isidor, construction d'une maison d'habitation de type MTR sur une parcelle de la terre "Matapura 1", à Puohine (D n° 04-61).

18 janvier 2006

PC n° 145 MLA.AU.ISLV, M. et Mme Guillem Daniel José et Yveline Françoise, construction d'une maison d'habitation de type MTR sur la parcelle A du lot B2 de la terre "Vainia" dite "Tiripo", à Avera (D n° 06-30) ;